



**Nombre de Membres**

Membres en exercice	Présents	Votants
22	20	22

Date de convocation  
14 septembre 2022

Date d'affichage  
14 septembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le dix-neuf septembre à dix-huit heures trente minutes, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en conseil municipal dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Nicolas MENNETRIER**, Maire.

**Présents** : **Christine ROBILLARD**, **Robert BESANÇON**, **Marie-Laure HRVOJ**, **Pascal GENET**, **Laurence FOURNIER**, **Marcel CHRISTEL**, **Jean-Yves BRUNEAU**, **Géraldine PÉRÉE**, **Liliane VOYARD**, **Denis PHILPPE**, **Valérie PELLERIN**, **Annie SALAMI**, **Laurent JÉROME**, **Urbain VELUT**, **Anne-Josèphe CHARLOT**, **Véronique STOLTZ**, **Bruno LÉOTIER**, **Yohan MULLER** et **Julien SEYSSEL**.

**Représentés** : **Sophie MENZIN** représentée par **Nicolas MENNETRIER**, **Vincent BLANCHOT** représenté par **Denis PHILIPPE**

**Annie SALAMI** a été nommée secrétaire de séance.  
**Stéphanie KUSTERMAN** est désignée secrétaire auxiliaire.

**Objet : Tarifs club ados**  
**N° de délibération : 20220941**

M. Genet rappelle :

Le 17 septembre 2019, le conseil municipal a mis à jour les tarifs à appliquer pour les enfants fréquentant le club ados :

- *tarifs des sorties payantes* :

Tranche 1 : 80% du coût de l'activité à la charge de la famille

Tranche 2 : 90% du coût de l'activité à la charge de la famille

- *pour les séjours*, coût à facturer à la famille déterminé en fonction du budget global du séjour, sachant qu'il sera majoré de 10% pour les familles situées sur la tranche 2.
- *Adhésion annuelle au club par jeune* : 5 € par an
- Application d'un tarif famille : 20 % de réduction à partir du 2<sup>ème</sup> enfant (si même activité)
- Application du tarif Saint-Lyé pour les jeunes des communes partenaires (prenant en charge une partie du coût)
- Application d'un tarif extérieur pour les jeunes des autres communes : + 35 %

L'an dernier, il a été proposé que des jeunes ramassent les papiers le long du chemin parallèle à la RN, entre la station de lavage et la station Total. Cette action sera réalisée de manière désintéressée, lors des prochaines vacances, dans le cadre de la sensibilisation à l'environnement et au développement durable des structures enfance et jeunesse (objectifs projet pédagogique annuel).

Il est aujourd'hui proposé de réaliser une autre opération de nettoyage, ramassage ou désherbage, sur Grange l'Evêque ou St Lyé, qui cette fois ci permettrait aux jeunes volontaires de bénéficier d'un tarif préférentiel sur la sortie Nigloland envisagée durant ces mêmes vacances (transport partagé avec le club ados de la rivière de corps).

Pour rappel la facturation hors « chantier loisirs » est la suivante :  
Coût pour la commune de l'entrée à Nigloland : 29,50€ entrée /jeune  
Coût du transport en car car : 7 € par jeune environ (devis en cours)  
Les tarifs sont aujourd'hui les suivants :  
**T1 plein tarif : 29€ T2 tarif réduit : 32€**

Il est proposé de fixer le tarif réduit pour les jeunes volontaires participant au chantier loisirs :  
**T1 plein tarif : 20€ T2 tarif réduit : 22€** (la jauge maximale est fixée à 24 inscrits)

**Il peut également être envisagé d'instaurer une tarification pérenne pour la participation à des chantiers loisirs du type : tarif de base – 30 %**

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :**

**DECIDE** d'adapter la facturation au prochain « chantier loisirs » de la manière suivante :

Tarif réduit pour les jeunes volontaires participant au chantier loisirs :  
T1 plein tarif : 20€ T2 tarif réduit : 22€ (la jauge maximale est fixée à 24 inscrits)

**DECIDE** d'appliquer une réduction de 30 % pour les prochaines opérations « chantier loisirs ».

Conseillers présents	Suffrages exprimés	Pour	Contre	Abstention	Non participant
20	22	22	0	0	0

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.  
Pour extrait conforme

Nicolas MENNETRIER  
Maire

